

Le conseiller technique n°1 de la chaîne camerounaise, Robert Ekukole, s'est exprimé sur le sujet au cours d'un programme diffusé sur la radio nationale.

La Crtv a-t-elle diffusé les matchs de la Coupe du monde de football Russie 2018 dans l'illégalité? C'est la réponse à cette question que visait l'intervention de Robert Ekukole, ce 26 juin, sur les antennes du Poste national de la Crtv, dans le cadre de l'émission Médiations, un programme au cours duquel l'équipe managériale de la chaîne répond aux questions des auditeurs et téléspectateurs.

Dans son propos, Robert Ekukole explique que le mécanisme d'obtention des droits pour cette édition de la Coupe du monde était différent de celui des années antérieures. «Nous avons acquis des droits sous un régime non exclusif. En date du 15 juin 2017, nous avons signé un contrat avec le détenteur exclusif des droits pour la zone Afrique au sud du Sahara : Econet Média, une entreprise sud-africaine basée en Île Maurice. Selon le contrat, la Crtv devait partager cette session avec deux opérateurs maximum sur le territoire du Cameroun. Ça fait un an que nous avons passé ce contrat, nous avons acquis les droits moyennant une somme dont la Crtv s'est acquitté depuis», affirme-t-il.

Mauvais numéro de compte

Mais comment expliquer que la Crtv ait recouru aux images de certaines chaînes africaines notamment RTS1 (Sénégal) et ORTM (Mali)? Là aussi, Robert Ekukole a une explication. Selon lui, un problème serait survenu au moment du transfert des fonds vers l'Île Maurice, où est domicilié le compte de l'entreprise détentrice des droits. «Dans cette opération, il y a eu un problème de transmission. Les fonds sont bel et bien arrivés en île Maurice où le compte était domicilié, mais il n'a pas été crédité pour la simple raison que la Commercial bank of Cameroon (Cbc) devait trouver un transitaire qui pouvait entrer en collaboration avec une banque locale», affirme Robert Ekukole.

Mais une fois le transitaire trouvé, la transaction n'a pas été effectuée car le numéro de compte envoyé par la société détentrice des droits n'était pas le bon. «Pendant une semaine, il y a eu une sorte de langage de sourds. Mais par la suite, nous avons reçu le bon numéro dans une banque installée en Île Maurice, et la Crtv a effectué une émission nouvelle vers l'Île Maurice».

Retour à la normale

Les responsables de la CRTV affirment avoir reçu un mail d'Econet Media, pendant la période

d'incompréhension sur le transfert des fonds, les informant de la rupture du signal au motif «du non-paiement des frais de cession de droits». Cette situation est survenue alors que la télévision publique nationale avait déjà commencé à diffuser la cérémonie d'ouverture et les premiers matchs de la compétition avec le logo KFS, appartenant au détenteur des droits. «Nous avons assumé notre responsabilité et nous avons pris un signal de Kwesse, qui ne diffuse pas sur le territoire national, mais sur un autre territoire car sur un plan légal, ce signal a été pris chez un diffuseur du fournisseur Kwesse», raconte Robert Ekukole, tout en excluant toute possibilité de poursuite judiciaire.

Robert Ekukole rassure que tout est revenu dans l'ordre. Il indique, par ailleurs, que le contrat prévoit la diffusion de 32 matchs donc ceux de toutes les équipes africaines. La Crtv diffusera 2 des 4 matchs des quarts de finales, ainsi que les deux demi-finales. «Les choses sont revenues à la normale», conclut Ekukole.

JournalduCameroun
